

Rappels des risques :



Anoxie



Inflammable



Explosif



Nocif ou irritant



Electricité

L'essentiel à retenir

Tous travaux dangereux nécessite la rédaction d'un permis de travail afin d'évaluer les risques de coactivité, à l'exception :

- Des opérations récurrentes en atelier sur des postes fixes pour lequel des mesures de prévention permanentes ont été définies et mises en œuvre (Ex : travaux de feu dans un box de meulage, opérations sous modes opératoires ...),
- Des interventions d'urgences et d'astreintes qui doivent être réalisées avec les mesures de prévention spécifiques aux travaux à réaliser.

Pour les entreprises extérieures, le permis de travail est la continuité du plan de prévention. Lorsqu'une entreprise extérieure réalise une seule intervention, le permis de travail n'est pas nécessaire et le plan de prévention traite la coactivité.

Aucun permis de travail ne peut être réalisé dans une emprise non signataire du plan de prévention ou avenant de l'entreprise intervenante.

Un permis de travail a une durée d'une semaine maximum. La durée de conservation des permis est de 1 mois.

Obligatoire EE

Mesures de prévention

1. Quand rédiger un permis de travail ?

Le permis de travail est à rédiger dès lors qu'une croix est cochée dans « nature des travaux ». Il est disponible sur le portail HSE, sous la référence FR-EVR-006.

Obligatoire EE

NAVAL		PERMIS DE TRAVAIL		INFRASTRUCTURE		BORD		N° de engagement obligatoire :	
ACCÈS EN ESPACE CONFINÉ : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		ACCÈS EN ESPACE RENFORCÉ : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						Date d'impression :	
Emprise / Chantier		Nef / Tranche		Local / Installations				Nombre d'intervenants :	
Du :		à :		Mois de		à :		Durée de l'intervention : <input type="checkbox"/> Semaine <input type="checkbox"/> Jour	
NATURE DES TRAVAUX (cocher la ou les cases ci-dessous) :									
<input type="checkbox"/> Simple visite en zone confinée <input type="checkbox"/> Point chaud (Feux nus ou autres) <input type="checkbox"/> Soudage <input type="checkbox"/> Arc élec. <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Matriage <input type="checkbox"/> Oxycoupage <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Peinture à l'aiguille contre incendie (TIG / repassage) <input type="checkbox"/> Soudage sur coque Local impacté <input type="checkbox"/> Réajustement électromécanique ou autre (soudeur) <input type="checkbox"/> Câblage d'installation ou de machine (électrique, radio...) <input type="checkbox"/> Ouvre-fermeture de porte (à l'usage mobile à roue) <input type="checkbox"/> Câblage sous pression (H2, eau, huile...) <input type="checkbox"/> Consignation d'un rack, zone, équipement ou installation (électrique, mécanique, fondique). Désignation :					<input type="checkbox"/> Agent Chimique Dangereux (Peinture, nettoyage) Quantité utilisée : <input type="checkbox"/> Non de VACC <input type="checkbox"/> Moyen mis en œuvre : <input type="checkbox"/> Brosse <input type="checkbox"/> Pistolet <input type="checkbox"/> Airsool <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Surface = m ² <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Débrayage de protection collective (gilet-crochet, trappe ALU, échafaudage...) <input type="checkbox"/> Voile (boute, terrassement, redressement...) <input type="checkbox"/> Réseau (câble, gaz, électrique, inerte...) <input type="checkbox"/> Matériau foras (sécourage, perçage, tronçonnage...) ABBE <input type="checkbox"/> Préinstallation ou finition (câbles électriques, pose de rails...) ABBE <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur occasionnels (nacelle, grue, échafaudage, chute d'objet...) ABBE <input type="checkbox"/> Zone ATEX (Atmosphère explosive) <input type="checkbox"/> Autre :				
MESURES DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES / ANALYSE DE LA COACTIVITÉ : (complémentaires aux mesures de prévention - FR-EVR-016) A compléter avec feuille associée pour application									
Demandeur : Chantier / Group OSE		RTE (pour travaux infraj)				Autorité responsable :			
Nom :		Nom :				<input type="checkbox"/> CONTRÔLE OBLIGATOIRE avant démarrage (compter la part jointe) <input type="checkbox"/> ACCORD DE L'AUTORITÉ RESPONSABLE			
VISA :		VISA :				VISA :			
CONTRÔLE DU PERMIS : à compléter si case cochée - à compléter obligatoirement avant démarrage -									
Nom du demandeur du permis		Souscripteur du permis (OU)		VISA du demandeur		Nom et titre du destinataire		Rangement / Proporté	

Exemple 1 : Personne destinée à faire le travail / Exemple 2 : Intervenant à recevoir le permis de travail / RÉVISION DU PERMIS DE TRAVAIL

Processus pour la délivrance du permis de travail

2. Les acteurs du permis de travail

a) Le demandeur

Il peut s'agir d'un opérateur, chef d'équipe ou cadre quelle que soit la spécialité, un représentant de l'entreprise extérieure.

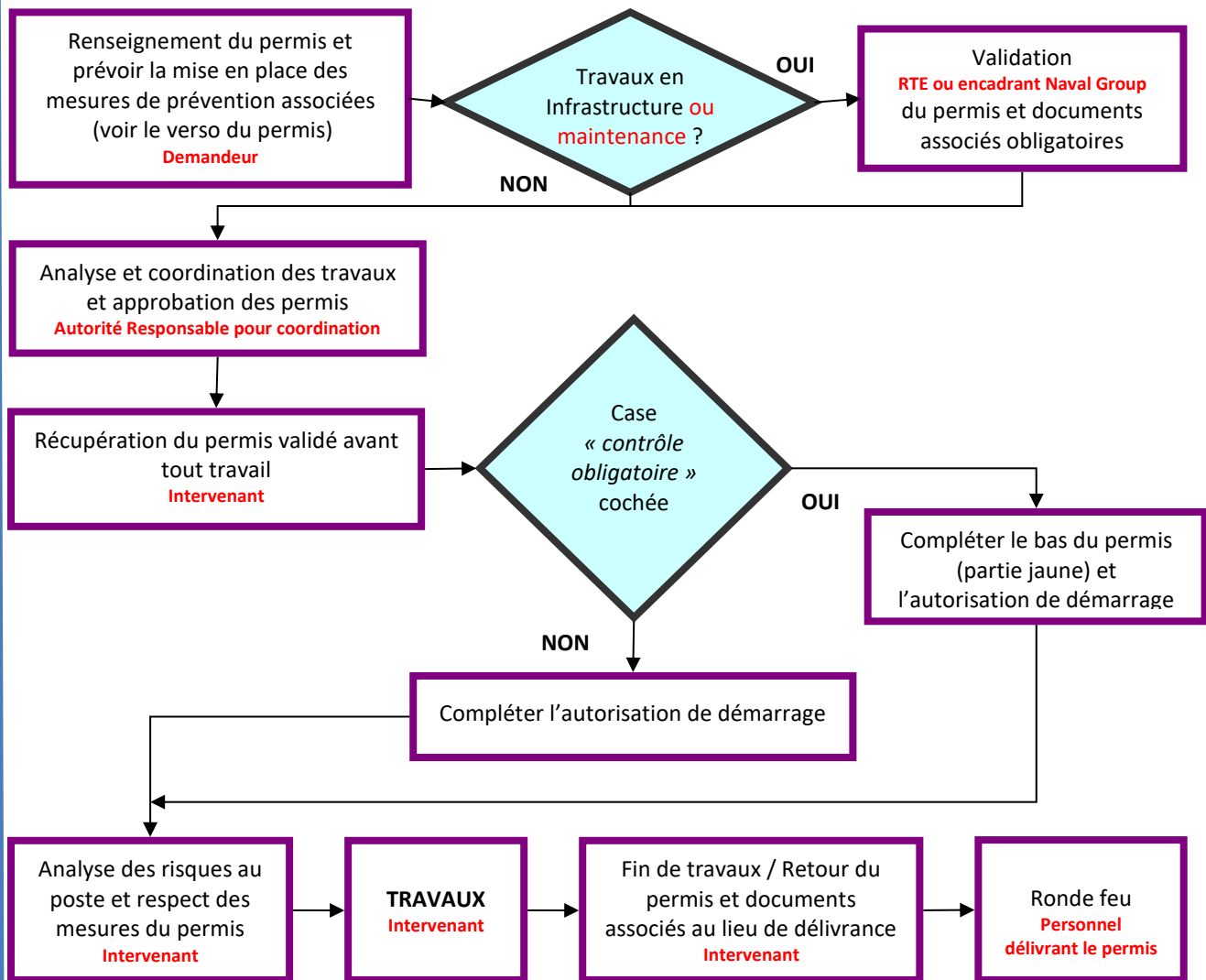
b) L'autorité Responsable pour coordination / personnel délivrant le permis

Directeur, gestionnaire d'emprise, Responsable de Département, coordonnateur, ou toute personne désignée hiérarchiquement. C'est l'administrateur de zone qui est désigné pour les travaux d'infrastructures.

c) Le RTE (Responsable Technique d'Exécution)

Il donne son accord pour tous les travaux concernant l'infrastructure.

3. Processus de délivrance du permis de travail



Rédacteur :
Manager de prévention
SSTE

Vérificateur :
Manager de prévention
SSTE Visa acquis

Approbateur :
Directeur SSTE

Date : 14/12/2020
VISA : ACQUIS
Original à SM/HSE